



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Régulation démographique des kinésithérapeutes

Question écrite n° 41863

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la régulation démographique des kinésithérapeutes. Une récente étude a mis en évidence de fortes tensions sur l'offre de soins avec seulement 32 % de professionnels capables de proposer un rendez-vous pour une prise en charge urgente ou une maladie chronique. Partout l'on observe une saturation de ces cabinets médicaux, que ce soit au sein des grandes agglomérations ou dans les zones rurales. 82 % des kinésithérapeutes ayant répondu à cette étude font part de leur surmenage et 87 % d'une augmentation de la demande de soins. Dans le cadre du vieillissement de la population, il est en outre nécessaire d'anticiper une augmentation de la demande de soins. Le déficit d'offre et l'épuisement des professionnels de santé auraient effectivement des effets délétères sur la prise en charge des patients et donc sur le niveau de santé général de la population. Aussi, elle lui demande les évolutions de la démographie des kinésithérapeutes que le ministère de la santé envisage afin de répondre aux besoins et aux perspectives de couverture de la population dans le cadre de cette spécialité.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41863

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7519

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)